



République de Côte d'Ivoire  
Comité National chargé de la mise en œuvre du Programme Compact du Millennium  
Challenge Corporation (CNPC-MCC)  
COORDINATION NATIONALE DU PROGRAMME COMPACT COTE D'IVOIRE – MCC

## AVIS DE DEMANDE DE QUALIFICATION DE CONSULTANTS INDIVIDUELS

### Recrutement d'un (1) spécialiste en gestion de contrats pour gérer les accords avec les entités de mise en œuvre du Compact Projet Abidjan Transport

#### Information Générales

Pays	Côte d'Ivoire
Ville/Localité	Abidjan
Projet	Project Abidjan Transport
Référence :	CNPC/CONSULT/ICS/030
Date limite de réception	<b>29 octobre 2018 à 15 h 00 mn heure d'Abidjan.</b>
Source de financement	Millennium Challenge Corporation
Acheteur	Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire / CNPC-CI

#### **Contacts :**

#### **Coordination Nationale du Programme Compact Côte d'Ivoire-MCC**

#### **Att : Agent de Passation des Marchés**

Tropique III, Angle Rue 148 Jesse Owens et Blvd de la République  
(Face Hôtel Tiama), 3ième étage, Apt. D32, Abidjan-Plateau, Côte d'Ivoire

Email : [MCACotedIvoirePA@cardno.com](mailto:MCACotedIvoirePA@cardno.com)

Site Web : [www.cnpc-mcc.ci](http://www.cnpc-mcc.ci)

1. Les États-Unis d'Amérique, agissant par le biais du Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement de Côte d'Ivoire (le « Gouvernement ») ont signé un Compact d'assistance au Millennium Challenge Account d'un montant approximatif de cinq cent vingt-quatre millions sept cent quarante mille dollars américains (524,740,000 \$) (« Financement du MCC ») visant à promouvoir la réduction de la pauvreté et la croissance économique en Côte d'Ivoire, (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire de la Coordination Nationale du Programme Compact Côte d'Ivoire-MCC (MCA- Côte d'Ivoire / CNPC), entend utiliser une partie du Financement du MCC pour les paiements admissibles en vertu du contrat pour lequel la présente Demande de Qualifications est lancée. Tous paiements versés par le MCA- Côte d'Ivoire / CNPC conformément au contrat proposé seront soumis, à tous égards, aux modalités du Compact et des documents s'y rapportant, y compris des restrictions sur l'utilisation du Financement du MCC et des conditions de décaissement du Financement du MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA n'obtiendra de droit en vertu du Compact ou n'aura de droit

quelconque relativement aux montants du Financement du MCC. Le Compact et ses documents associés peuvent être consultés sur le site Internet du MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)) et sur le site Internet de l'Entité MCA (<http://www.cnpc-mcc.ci>).

2. L'objectif du Programme Compact-CI est la promotion de la croissance économique et la réduction de l'extrême pauvreté en Côte d'Ivoire à travers le renforcement des investissements dans le capital humain et dans l'amélioration de la compétitivité de la ville d'Abidjan.
3. Le Compact comprend deux projets visant à soutenir la diversification de l'économie ivoirienne : le projet « *Compétences pour l'Employabilité des jeunes et la Productivité des entreprises* » et le projet « *Abidjan Transport* ».
4. Le Projet Compétences pour l'Employabilité des jeunes et la Productivité des entreprises, aussi dénommé «Projet compétences» dans le cadre de ce programme a pour objectifs : (i) d'augmenter le nombre d'années d'études reçues et d'améliorer l'acquisition de compétences de base demandées comme la lecture, les mathématiques ainsi que les compétences soft, pour les élèves du premier cycle du secondaire; et (ii) d'améliorer l'acquisition de compétences techniques demandées par le marché du travail et augmenter les taux d'insertion des diplômés des centres d'enseignement et de formation techniques et professionnelles («ETFP») financés par le MCC.
5. Le Projet Abidjan Transport dans le cadre de ce programme a pour buts : (i) la gestion et la planification des transports au travers de la formation supérieure en infrastructure, (ii) la priorisation de la gestion et de la sécurité routière à Abidjan, (iii) le développement d'un Partenariat Public-Privé (PPP) pour la construction d'une plateforme logistique et d'un parking de camions, et (iv) l'amélioration de la fluidité et de la sécurité du trafic à Abidjan par la réhabilitation d'environ 30 km de routes sur des axes majeurs de la ville.
6. Les services de la présente Demande de Qualification s'inscrivent dans le cadre du Projet Abidjan Transport du Compact-CI.
7. L'objectif des services de la présente Demande de Qualification consiste à recruter un Consultant Individuel qualifié pour [1] gérer les ententes avec les Entités de mise en Œuvre (IE) du Compact et le MCA-CI, [2] conseiller le Directeur Exécutif du Projet Abidjan Transport, [3] jouer le rôle de liaison afin de coordonner les activités entreprises par les agences partenaires et collaboratrices, et [4] préparer un rapport de conformité mensuel identifiant les réalisations, le suivi contractuel et les non-conformités. [5] La mission consiste également à consulter périodiquement les IE pour s'assurer que les activités entreprises répondent à leurs préoccupations en particulier en ce qui concerne les activités de formation des compétences.
8. Le Consultant Individuel recherché doit avoir le profil d'un Ingénieur en Génie Civil, avec Expérience de plus de dix (10) ans, en gestion de programmes ou en gestion de contrats ou en passation de marchés pour des grands projets financés par des bailleurs internationaux (MCC, Banque Mondiale, BAD, AFD et autres), préférablement dans le domaine des Transports (y compris Infrastructures des Transports).
9. La présente Demande de Qualification est ouverte aux consultants individuels nationaux ou internationaux qualifiés (« Consultants ») désireux d'y prendre part. A l'issue de cette consultation, un consultant individuel sera recruté pour assurer les charges de **spécialiste en gestion de contrat pour gérer les accords avec les** Entités de mise en Œuvre (IE) **du Compact-Projet Abidjan Transport**.
10. Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de sélection des consultants individuels. La procédure d'évaluation dont les étapes sont décrites dans les sections du Dossier de Demande de Qualification conformément aux « Directives de passation des Marchés du Programme MCC » sont

disponibles sur le site Internet du MCC ([www.mcc.gov/ppg](http://www.mcc.gov/ppg)). Le processus de sélection, tel que décrit, inclut l'examen et la vérification des qualifications, des réalisations antérieures ainsi qu'un contrôle des références, avant la sélection in fine des consultants.

11. Le CNPC invite par la présente les consultants individuels intéressés à soumettre leur candidature et manifestation d'intérêt pour la fourniture des services susvisés. Les consultants qui souhaitent soumettre une proposition, doivent solliciter la demande de qualifications incluant les termes de référence et le modèle de CV à l'adresse email indiquée en entête de cet Avis de Demande de Qualification.
12. Les Consultants peuvent demander des clarifications par courrier électronique au plus tard **5 jours** avant la date limite de soumission, afin que les réponses soient fournies à tous ceux-ci au plus tard **3 jours** avant la date limite de soumission. Les demandes de clarifications sont reçues à l'adresse email indiquée en entête de cet Avis de Demande de Qualification.
13. Les propositions des consultants doivent parvenir au plus tard **le 29 Octobre 2018, 15h00, heure d'Abidjan** à l'adresse indiquée en entête de cette SPN.